



Budgets Primitifs 2023

Communauté de communes

Bretagne romantique

Table des matières	
Budgets Primitifs 2023.....	1
Préambule :	3
Présentation du président lien avec OB 2023	3
Vote du Budget Primitif 2023 en janvier 2023, avant le Compte Administratif 2022.....	3
I. Réglementation en matière de vote du BP.....	3
1. Cadre réglementaire :.....	3
2. Description du projet :.....	3
3. Le vote du Budget.....	4
II. Présentation du Budget Primitif 2023 : budget principal	6
1.1 Les recettes de fonctionnement	6
1.2 Présentation des RECETTES de fonctionnement – Budget principal 2023.....	8
.....	8
1.4 Présentation des projets politiques 2023.....	10
1.6 Présentation des DEPENSES de fonctionnement – Budget principal 2023.....	12
1.7 Tableau synthétique des chapitres en Section de fonctionnement – Budget principal 2023.....	18
1.7 proposition d'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL 2023	19
1.8 Présentation de la section d'Investissement – Budget principal 2023.....	20
Présentation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) – Budget principal 2023.....	20
1.9 Présentation des Programmes d'Investissement – Budget principal 2023.....	21
1.10- TABLEAU synthétique des chapitres en Section de d'investissement – Budget principal 2023.....	26
IV. Présentation des Budgets Annexes 2023.....	27
1. Budget ZAE La Morandais à Tinténiac :.....	27
2. Budget ZAE LE QUILLIOU II à Tinténiac :	28
2 Budget ZAE moulin madame II à Combourg :.....	29
3 Budget ZAE moulin madame III à Combourg :	30
4 Budget Bois du breuil II à Saint-Domineuc :.....	31
5 Budget Bois du breuil III à Saint-Domineuc :.....	32
6 Budget ZAE ROLIN à Québriac	33
7 ZAE DINGE « Le Champ Poussin ».....	34
8 ZA ATELIERS CUGUEN.....	35
9 Budget atelier relais :.....	36
10 Budget Espace Entreprises :.....	37
11 Budget CAP	38
12 Budget centre aquatique.....	39
13 Budget SPANC :.....	41
14 Budget Ordures ménagères :	42
15 Budget Eau Potable :.....	43
V. Tableau consolidé des budgets 2023	44

Préambule :

Présentation du président lien avec OB 2023

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 de la CC Bretagne romantique, en séance du 15 décembre 2022 le Président Loïc Régeard a présenté la feuille de route des élus au regard des enjeux à venir. Le Président a identifié l'action sociale, la mobilité, et l'environnement comme étant les axes majeurs du développement du territoire tout en rappelant que le développement économique, l'habitat et l'urbanisme restent les politiques centrales de la CCBR et doivent à ce titre être renforcées.

Vote du Budget Primitif 2023 en janvier 2023, avant le Compte Administratif 2022

Le choix a été arrêté de voter le Budget Primitif 2023 dès le 26 janvier 2023, avant le vote du compte administratif 2022 afin de permettre une mise en œuvre rapide sur le territoire des actions découlant des orientations politiques définies par les élus de la Communauté de communes Bretagne romantique.

I. Réglementation en matière de vote du BP

1. Cadre réglementaire :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 4 du décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant le règlement général sur la comptabilité publique,

2. Description du projet :

Le Budget Primitif est le budget voté par l'assemblée délibérante en début d'exercice. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.

Conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Le conseil communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, affecter les résultats de manière anticipée lors du vote du budget primitif.

Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget.

"Entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article [L. 1612-11](#) (Les mandatements découlant des modifications budgétaires ainsi décidées doivent être achevés au plus tard le 31 janvier suivant l'exercice auquel ils se rapportent) et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article [1639 A](#) du code général des impôts, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation."

La date du vote du Budget Primitif de la Communauté de communes Bretagne romantique fixée le 26 janvier 2023, avant la fin de journée complémentaire, ne permet donc pas la reprise des résultats dans le cadre de ce Budget Primitif 2023.

La reprise des résultats devra se faire dans le cadre du vote d'un Budget Supplémentaire qui ne pourra être adopté qu'après le vote du Compte Administratif de l'exercice 2022.

Le Budget Supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et, éventuellement, de décrire des opérations nouvelles, si les résultats n'ont pas déjà fait l'objet d'une reprise anticipée au BP. Il ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats.

Il comprend les reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif du même exercice, et, éventuellement, des dépenses et des recettes nouvelles. La reprise des résultats intervient après le vote du compte administratif, ou lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant en cas de reprise anticipée des résultats.

De plus, le budget supplémentaire comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Les reports de ces crédits non utilisés ne font pas l'objet d'un nouveau vote de l'assemblée délibérante. Dès que les résultats de l'exercice précédent sont connus, c'est-à-dire lorsque l'assemblée délibérante a délibéré sur le compte administratif (au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice), il est nécessaire de les réintroduire dans la gestion en cours, soit pour affecter l'excédent de la section de fonctionnement et reporter le solde d'exécution de la section d'investissement, soit pour résorber les déficits en créant des ressources supplémentaires de manière à aboutir à un équilibre budgétaire par section.

3. Le vote du Budget

L'organe délibérant est seul compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité. Une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation des membres de l'assemblée délibérante.

Le vote du budget devrait en principe intervenir **au plus tard le 1^{er} janvier de l'exercice**. Toutefois, le contenu des budgets locaux est tributaire de données transmises par les services de l'Etat. La date limite de vote des budgets locaux a donc été fixée au 15 avril de l'exercice (l'année de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril).

Le quorum doit être réuni au moment du vote proprement dit et pas seulement au début de la séance. Le vote peut se faire au scrutin secret si un tiers des membres présents le réclame.

Le choix de la collectivité est de voter le budget par nature (regroupement comptable), à savoir par chapitre budgétaire. Ce vote est assorti d'une présentation par fonction (domaine d'intervention).

L'assemblée délibérante vote le budget par nature :

- ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- ✓ sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- ✓ sans vote formel sur chacun des chapitres.

C'est le niveau de vote par chapitres qui détermine la liberté de l'ordonnateur d'effectuer des virements de crédits sans revenir devant l'assemblée délibérante.

M57 : la fongibilité des crédits :

L'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

- Les taux sont fixés à l'occasion du vote du budget, et peuvent être différents selon les sections.
- Les décisions virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État.
- Une décision modificative sera nécessaire si les besoins de virement excèdent le plafond de fongibilité accordé par l'assemblée délibérante.

II. Présentation du Budget Primitif 2023 : budget principal

1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La Fiscalité 2023 :

	2022 - Etat 1386 RC			BP 2023			Evolution de produit
	Base	Taux	Produit	Bases prévisionnelles	Taux	Produit	
TH (Résidences secondaires)	2 219 564 €	12,64%	271 620 €	2 264 599€ +2,03%	12,64%	286 245 €	14 625 €
TFNB	2 216 522 €	2,53%	56 078 €	2 241 190€ +1,11%	2,53%	56 702 €	624 €
CFE	6 148 242 €	26,56%	1 632 973 €	6 200 390€ +0,85%	26,56%	1 646 824 €	13 851 €

Commentaire : Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire 2023, qui a eu lieu le 15 décembre 2022, il avait été proposé de ne pas faire évoluer les taux de fiscalité. L'hypothèse prise dans le cadre du budget primitif 2023 repose sur une évolution estimée de ces bases dans l'attente d'une communication précise des services de l'Etat sur l'évolution réelle des bases fiscales pour le territoire la CCBR. Cette évolution devrait confirmer l'attractivité de notre territoire.

REPARTITION DE LA FISCALITE - BP 2023			
Contributions directes 2 071 474	TH Rés.Secondaires (12,64%)	286 245	19%
	TFNB (2,53%)	56 702	
	CFE (26,56%)	1 646 824	
	Taxe Add FNB et ROLES SUP	81 703	
Fiscalité transférée 2 007 897	CVAE	1 334 175	18%
	TASCOM	409 340	
	IFER	264 382	
Fiscalité indirecte 6 103 097	ATTRIB. COMPENSATION	561 879	55%
	FPIC	547 940	
	TAXE DE SEJOUR	123 000	
	FRACTION DE TVA	4 430 000	
	FISCALITE REVERSEE PFF	440 278	
Compensations fiscales	Allocations Compensatrices	864 000	8%
		11 046 468	

Commentaire : Les mesures actées dans la loi de finance 2021 concernant la suppression effective de la TH perçue par le bloc communal ainsi que la réduction des bases de CFE de 50% pour les entreprises industrielles impactent la répartition des recettes concernant les exercices depuis 2021. La fraction de TVA compense la TH sur les résidences principales alors que la baisse de CFE est corrigée par une Allocation Compensatrice. Il est à noter que l'évolution forte des prix constatée sur 2022, +6.5% au niveau national se reflète sur la fraction de TVA perçue par la CCBR en 2022, qui n'avait pas été prise en compte pour la présentation du DOB 2023. Cette fraction de TVA perçue en 2022 en hausse de 6.5% nous amène à estimer dans ce Budget primitif une nouvelle progression en 2023 estimée à 3.5% au regard de la hausse prévisible de l'inflation sur 2023.

Néanmoins, il convient de souligner le caractère volatil de cette nouvelle ressource pour les collectivités.

- **TAUX THRS** : maintien du taux à 12.64%
- **TAUX CFE** : maintien du taux à 26.56 %
- **TAUX de TFNB** : maintien du taux à 2.53 %

Avis de la commission finances du 17 janvier 2023 sur le maintien des taux : communiqué en séance de conseil communautaire du 26/01/2023

1.2 PRESENTATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL 2023

BUDGET PRINCIPAL 2023 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / article	BP 2022 + DM	BP 2023	%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	6 365 185,25	0,00	-100%
013 - Atténuations de charges	390 007,00	237 157,00	-39%
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	287 157,00	118 157,00	-59%
6459 - Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	43 850,00	47 000,00	7%
6479 - Remboursements sur autres charges sociales	59 000,00	72 000,00	22%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 636,18	107 513,71	-20%
722 - Immobilisations corporelles	50 000,00	50 000,00	0%
777 - Dotation aux amortissements	84 636,18	57 513,71	-32%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	690 965,00	1 123 200,00	63%
7015 - Vente de terrains aménagés	0,00	237 600,00	-
70328 - Autres droits de stationnement et de location	5 000,00	10 000,00	100%
70388 - Autres redevances et recettes diverses	350,00	0,00	-100%
70632 - A caractère de loisirs	1 000,00	1 000,00	0%
7071 - Compteurs	7 500,00	11 500,00	53%
70841 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	328 500,00	484 440,00	47%
70875 - Recettes par les communes membres du GFP	189 300,00	195 910,00	3%
70878 - Recettes par d'autres redevables	159 315,00	182 750,00	15%
73 - Impôts et taxes	5 598 381,00	5 980 097,00	7%
73211 - Attribution de compensation	561 879,00	561 879,00	0%
73215 - Reversements conventionnels de fiscalité	480 287,00	440 278,00	-8%
732221 - FPIC	540 978,00	547 940,00	1%
7351- Fraction de TVA	4 015 237,00	4 430 000,00	10%
731 - Fiscalité locale	4 023 467,00	4 218 871,00	5%
73111 - Taxes foncières, habitation et CFE	1 962 995,00	2 071 474,00	6%
73112 - CVAE	1 308 015,00	1 334 175,00	2%
73113 - TASCOT	409 336,00	409 340,00	0%
73114 - IFER	256 621,00	264 382,00	3%
731721 - Taxe de séjour	70 000,00	123 000,00	76%
7318 - Autres fiscalités locales	16 500,00	16 500,00	0%
Chapitre / article	BP 2022 + DM	BP 2023	%
74 - Dotations, subventions et participations	2 888 053,00	2 778 054,00	-4%
741124 - Dotation d'intercommunalité des EPCI	1 028 309,00	1 028 000,00	0%
741126 - Dotation de compensation des EPCI	484 595,00	484 000,00	0%
74718 - Participations Etat - Autres	144 010,00	94 900,00	-34%
7472 - Participations régions	91 368,00	67 738,00	-26%
7473 - Participations départements	10 800,00	7 200,00	-33%
74741 - Participations communes membres du GFP	3 358,00	2 674,00	-20%
74778 - Participations autres fonds européens	0,00	4 608,00	-
747888- Participations autres organismes	260 483,00	224 929,00	-14%
74832 - Etat - CVAE et CFE	765 939,00	765 000,00	0%
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	5,00	5,00	0%
74835 - Dotation / transfert compensations exo. de fisc. directe locale	0,00	0,00	-
74836 - Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	99 186,00	99 000,00	0%
74888 - Autres attributions et participations	0,00	0,00	-
75 - Autres produits de gestion courante	954 388,86	915 935,00	-4%
752 - Revenus des immeubles	65 625,00	24 545,00	-63%
75821 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif	876 763,86	383 890,00	-56%
7584 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	0,00	-
75888 - Autres produits divers de gestion courante	12 000,00	507 500,00	4129%
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	
773 - Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale			
775 - Produits des cessions d'immobilisations			
78 - Reprises sur amortissements et provisions	14 600,00	1 000,00	-93%
7815 - Reprises sur prov. pour risques et charges	1 000,00	1 000,00	0%
7817 - Reprises sur prov. pour dépréciation des actifs circulants	13 600,00		-100%
TOTAL RECETTES	21 059 683,29	15 361 827,71	-27%

Commentaires : Eléments d'explication en matière d'inscription de crédits budgétaires 2023 en recettes de fonctionnement :

Au 002 :

Comme il a été présenté en préambule sur les aspects réglementaires, le vote du Budget Primitif 2023 au 26 janvier 2023, avant la fin de la journée complémentaire ne permet pas d'effectuer pour l'instant la reprise des résultats ce qui explique que le résultat de fonctionnement reporté apparaisse à 0 pour 2023.

Au chapitre 13 :

L'évolution du chapitre 13 au c/6419 « remboursements de personnel » est à rapprocher de l'évolution du c/70841 reversements des budgets annexes pour constater l'évolution réelle. L'évolution constatée sur ces deux comptes s'explique par une modification de la méthode de comptabilisation qui a été souhaitée pour donner plus de transparence dans la présentation du BP et du budget du CAP notamment dans le cadre des subventions perçues de l'Etat pour les contrats aidés.

Au chapitre 70 :

Le c/7015 « vente de terrain aménagés » correspond à la vente prévue sur la zone de la coudraie à Pleugueneuc à l'entreprise MASSON. Le budget de cette zone a été clos suite à la vente de tous les terrains viabilisés. En conséquence, la vente à l'entreprise Masson qui correspond à la vente d'un reliquat est inscrite au Budget Principal dans le cadre d'un service annexe assujetti à la TVA.

Au chapitre 73 :

La période Covid s'est traduite par un essor du tourisme hexagonale. Le territoire de la CCBR attractif, a bénéficié de cette dynamique. Les recettes perçues par la CCBR au niveau de la taxe de séjour sur 2022 ont été marquées par une forte augmentation ce qui explique l'évolution présentée pour le BP 2023 par rapport au BP 2022 au c/731721.

Au chapitre 74 :

Le c/74718 qui représente les participations de l'Etat apparait en baisse suite au report d'une partie de l'aide du plan cybersécurité qui était prévue pour 90 000 € en 2022. 50 000 € sont ainsi reportés sur 2023.

Le c/7472 qui correspond à la participation de la Région évolue en baisse principalement en raison d'un ralentissement des prises en charges du Pass commerce artisanat constaté sur 2022, de la non-reconduction de la subvention Market place ainsi que de la fin de la prise en charge du CEP en cours d'année 2023.

Le c/74788 principalement composé des subventions du Département apparait en baisse suite au transfert de l'inscription de la subvention concernant le CAP sur le budget du CAP pour 70 000€.

Au chapitre 75 :

Les revenus des immeubles en baisse au c/752 s'explique par le transfert de la trésorerie de Tinténiac au SGC de Dol et la non-perception d'un loyer pour le bâtiment de l'ex trésorerie de Tinténiac.

Le c/75821 correspond au reversement des excédents des ZAE au budget principal pour un total de 383 890€ dont :

- ZAE Morandais : 175 203€

- ZAE Rolin : 208 687€

1.4 PRESENTATION DES PROJETS POLITIQUES 2023

Afin de donner plus de cohérence et de visibilité à l'action communautaire et de cerner les priorités, dans un contexte financier restreint, les élus du bureau de la communauté de communes ont souhaité fixer une feuille de route d'ici à la fin du mandat 2020-2026 sur la base des enjeux suivants :

- La volonté de construire un développement respectueux de l'identité du territoire et de ses habitants.
- Une saturation de l'offre foncière au regard des demandes d'implantation des nouvelles entreprises.
- La nécessité de mettre en place un plan d'occupation foncière pour mener à bien les nouvelles opérations d'aménagement des zones économiques.
- L'élaboration du PLUi soumis à une forte réduction de la consommation d'espace.
- La ressource en eau potable.
- La mise en œuvre d'une politique de transition au travers du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé le 29 avril 2021 par le conseil communautaire.
- Les besoins alimentaires à l'échelle des trois bassins de vie du territoire
- Une démarche d'action sociale à engager à l'échelle intercommunale, en particulier, en matière de numérique, de mobilité, de maintien à domicile et de logement.

Au regard de ces enjeux, les élus de la communauté de communes ont arrêté les nouveaux projets suivants pour le territoire :

- La mise en œuvre du projet social de territoire ;
- Le renforcement des moyens nécessaires à l'acquisition foncière pour poursuivre le développement et l'aménagement des zones d'activités économiques sur le territoire dans les 10 ans à venir ;
- La mise en œuvre d'une OPAH (Opération programmée de l'amélioration de l'habitat). Une étude pré-opérationnelle sera lancée en 2023. Il s'agit d'une offre partenariale qui proposera aux propriétaires occupants et bailleurs, sous conditions de ressources, une ingénierie et des aides financières ;
- La mise en place et la réalisation d'un PPI mobilité avec 4 axes d'intervention : les lignes de covoiturage, les jalonnements cyclables, les stationnements vélos et l'amélioration des aires de covoiturage
- L'établissement d'un Plan alimentaire territorial (PAT) avec un état des lieux des productions et des consommations. Le PAT a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.
- La conduite du changement managérial : La communauté de communes est un établissement public récent (25 ans). Elle a connu un fort développement en 10 ans au travers de nombreux transferts de compétences. Ses effectifs sont passés de 10 à plus de 100 agents en 20 ans. Afin de mener à bien ses missions, la communauté de communes a décidé de réinterroger ses modes de fonctionnement et d'organisation pour instaurer une meilleure relation élus/services et services/usagers et pour une plus grande efficacité.

Et ont confirmé la mise en œuvre des projets en cours :

- La finalisation du PLUi avec les étapes à venir (arrêt du projet, enquête publique, approbation des PPA)
- La construction d'un espace social commun regroupant la Maison France services et les services du CDAS à Combourg
- Le déploiement de la Fibre optique

- Le réaménagement de l'Espace Entreprises
- La poursuite de la réalisation du schéma directeur immobilier
- L'accueil, la gestion et l'entretien des écoles de musique sur les communes de Tinténiac et Combourg
- Le soutien aux communes de moins de 1 000 habitants au travers de l'octroi d'une aide financière pour leurs projets d'investissement (fonds de concours)

1.6 PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL 2023

Chapitre 011 : Charges de structure

BUDGET PRINCIPAL 2023 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre / article	BP 2022 + DM	BP 2023	%
011 - Charges à caractère général	2 807 404,50	3 102 007,85	10%
6042 - Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	25 000,00	40 000,00	60%
60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	18 000,00	25 000,00	39%
60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité	160 000,00	250 000,00	56%
60613 - Fournitures non stockables - Chauffage urbain	65 000,00	97 000,00	49%
60621 - Fournitures non stockées - Combustibles	4 600,00	5 100,00	11%
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	180 000,00	180 000,00	0%
60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	12 200,00	21 450,00	76%
60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	8 000,00	8 000,00	0%
60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	6 500,00	3 500,00	-46%
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	78 900,00	121 150,00	54%
60633 - Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	125 000,00	156 500,00	25%
60636 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	10 000,00	8 000,00	-20%
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	15 500,00	13 200,00	-15%
6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	14 997,00	10 000,00	-33%
6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	19 850,00	16 400,00	-17%
611 - Contrats de prestations de services	283 756,00	321 644,00	13%
6132 - Locations immobilières	64 446,80	63 800,00	-1%
61351 - Locations matériel roulant	12 500,00	5 000,00	-60%
61358 - Autres locations mobilières	19 175,00	19 500,00	2%
61521 - Entretien et réparations sur terrains	104 160,00	114 200,00	10%
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	64 550,00	35 750,00	-45%
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	16 000,00	81 000,00	406%
615231 - Entretien et réparations sur voiries	221 700,00	211 200,00	-5%
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	63 455,00	5 500,00	-91%
61524 - Entretien et réparations sur bois et forêts	1 420,00	0,00	-100%
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	160 000,00	149 000,00	-7%
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	1 500,00	1 500,00	0%
6156 - Maintenance	51 390,00	51 097,00	-1%
6161 - Primes d'assurances multirisques	62 250,00	47 300,00	-24%
617 - Etudes et recherches	127 853,00	180 800,00	41%
6182 - Documentation générale et technique	13 605,00	15 207,00	12%
6184 - Versements à des organismes de formation	53 000,00	53 000,00	0%
6188 - Autres frais divers	9 500,00	13 200,00	39%
62268 - Autres honoraires, conseils..	30 400,00	68 000,00	124%
6227 - Frais d'actes et de contentieux	13 000,00	20 000,00	54%
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	48 775,00	56 050,00	15%
6231 - Annonces et insertions	17 741,00	19 200,00	8%
6232 - Fêtes et cérémonies	5 950,00	17 100,00	187%
6234 - Réceptions	10 930,00	6 900,00	-37%
6236 - Catalogues et imprimés et publications	115 350,00	103 600,00	-10%
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	4 900,00	0,00	-100%
6245 - Transports de personnes extérieures à la collectivité	12 000,00	12 000,00	0%
6247 - Transports collectifs du personnel	0,00	500,00	-
6251 - Voyages, déplacements et missions	20 800,00	27 100,00	30%
6261 - Frais d'affranchissement	36 500,00	37 000,00	1%
6262 - Frais de télécommunications	114 500,00	97 000,00	-15%
627 - Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	0%
6281 - Concours divers (cotisations...)	94 490,70	98 229,85	4%
6283 - Frais de nettoyage des locaux	102 700,00	115 000,00	12%
6284 - Redevance pour services rendus	9 200,00	6 500,00	-29%
62872 - Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies	16 570,00	12 800,00	-23%
62878 - Remboursements de frais à des tiers	70 960,00	70 050,00	-1%
6288 - Autres services extérieurs	2 000,00	0,00	-100%
63512 - Taxes foncières	5 330,00	8 480,00	59%
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	2 000,00	100%

Commentaires: éléments d'explication en matière d'inscription des crédits budgétaires 2023 au chapitre 011 :

c/6042 : les dépenses pour la lutte contre les frelons asiatique sont en hausse sur 2022 et ont été budgétés pour le BP 2023 sur la base du réalisé 2022.

c/60612: 90 000€ de dépenses supplémentaires sont budgétés pour faire face à l'augmentation des tarifs de l'électricité prévus par le SDE35. L'augmentation réelle par équipement sera connue et précisée prochainement par le SDE 35 au travers d'une communication.

c/60613: 32 000€ supplémentaires ont été prévus pour l'augmentation des coûts pour le chauffage.

c/60623: l'augmentation du budget d'alimentation s'explique principalement par l'organisation post covid des repas d'AG. Les crédits inscrits pour 2023 l'ont été sur la base du réalisé 2022.

c/60632 : cette hausse correspond principalement aux nouvelles dépenses liées au travaux de relamping led réalisés par le service bâtiment pour permettre la réalisation d'économies d'énergie.

c/60633 : cette augmentation correspond à la hausse du coût des fournitures de voirie tels que l'enrobé à froid, principalement et les granulats.

Les dépenses de voirie	2022	2023
60632 fournitures de petit équipement	15 400	15 000
60633 fournitures de voirie	121 000	150 000
61521 entretien ZAE	84 160	96 700
615231 entretien et réparation de voirie	<u>216 700</u>	<u>211 200</u>
TOTAL	437 260	472 900

c/611 : Cette hausse des inscriptions s'explique par :

- ✓ pour le développement économique :
 - la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'accompagnement à la création pour les entreprises (23K€),
 - l'organisation d'événementiels (7 K€),
- ✓ la mise en œuvre d'actions liées à la communication (+ 10K€),
- ✓ les missions de conseil notamment la mise à jour du document unique (15K€),
- ✓ les actions de prévention (5 K€)

c/615228 : l'augmentation s'explique notamment les travaux liés la gestion des périls imminents pour lesquels la CCBR est compétente.

c/615232 : la baisse des dépenses d'entretien et réseaux correspond au report du remplacement d'un bassin ouvert par une poche fermée sur la zone de la Morandais qui était prévue en fonctionnement en 2022 non encore réalisée, mais qui est inscrit en investissement sur 2023, en raison du changement de système de protection prévu.

c/617 : reports de 2022 pour les études ligne de covoiturage (12 K€) et plan de mobilité simplifié (57 K€). Autres études prévues : audit régie biomasse (30K€), étude transfert assainissement (50K€), plan alimentaire territorial (15 K€).

c/62268 : L'augmentation constatée s'explique par les honoraires du commissaire enquêteur prévus pour la révision du PLUi pour 35 000€ en 2023.

c/6262 : La baisse des crédits pour 2023 s'explique par la rationalisation des contrats et des lignes téléphoniques.

c/6383 : la hausse des crédits relatifs aux frais de nettoyage est liée à la modification du périmètre d'intervention confié aux prestataires afin d'améliorer la qualité du service rendu.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Chapitre / article	BP 2022 + DM	BP 2023	%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 141 025,00	4 705 000,00	14%
6218 - Autre personnel extérieur	30 300,00	50 000,00	65%
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	11 300,00	12 800,00	13%
6336 - Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	46 600,00	53 800,00	15%
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	7 200,00	7 800,00	8%
64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	1 481 800,00	1 642 000,00	11%
64112 - Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	30 400,00	36 400,00	20%
64113 - Personnel titulaire - NBI	15 000,00	18 900,00	26%
64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités	472 800,00	523 300,00	11%
64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations	503 800,00	667 400,00	32%
64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	8 100,00	10 000,00	23%
64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	119 000,00	111 200,00	-7%
64168 - Autres emplois aidés	140 000,00	125 700,00	-10%
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	428 680,00	504 000,00	18%
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	499 860,00	560 000,00	12%
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	29 000,00	36 500,00	26%
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	80 000,00	112 000,00	40%
64731 - Allocations de chômage versées directement	65 060,00	26 000,00	-60%
6474 - Versement aux autres oeuvres sociales	22 000,00	23 000,00	5%
6475 - Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	8 500,00	70%
6478 - Autres charges sociales diverses	145 125,00	175 700,00	21%

Principales orientations budgétaires 2023 en matière de pilotage de la masse salariale

La masse salariale de la Communauté de communes Bretagne romantique est projetée à 4 705 000 € au titre de l'exercice 2023, soit + 13.89 % par rapport au BP 2022.

La progression par rapport au budget 2022 est essentiellement liée à des éléments « contraints » :

- Impact en année pleine des postes créés en 2022 : +211 961 €
- Politique d'action sociale menée par la CCBR depuis 2013 en termes de santé, prévoyance, tickets restaurant compte tenu de l'arrivée des nouveaux agents : + 32 000 €
- Créations de nouveaux besoins en personnel : + 189 000 €
- Impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice : + 60 000 €
- Assurance marché risques statutaires (Augmentation tenant compte des entrées de personnels titulaires en 2022 et de l'augmentation du taux de 4.36 % à 5.98 %) : + 38 500 €
- Mise en place d'un système d'astreintes auprès du service Bâtiments : + 30 000 €

De plus, le budget 2023 est également marqué par la création de postes dans les domaines suivants :

- **2 agents ETP** pour le renforcement du service **ADS (1 agent instructeur et un agent administratif)**
- **1 conseiller numérique itinérant (CDD 2 ans) et 1 chargé de mission action sociale** pour le projet social de territoire
- **Un agent** (contrat 3 ans) pour le **plan alimentaire territorial (PAT)**

- **Un agent** (ETP) pour le développement économique (foncier)
- **Un 1/2 ETP** (CDD d'1 an) afin de poursuivre l'accompagnement et la conduite du changement managerial au sein des services de la CCBR (Projet d'administration)

Ces créations entraînent en besoin en crédits supplémentaire de l'ordre de 189 000 €.

La prospective budgétaire de la masse salariale proposée pour 2023 intègre l'ensemble de ces facteurs d'évolution et besoins nouveaux.

Chapitre 065 : Autres charges de gestion courante

Chapitre / article	BP 2022 + DM	BP 2023	%
65 - Autres charges de gestion courante	9 415 449,27	4 358 210,99	-54%
65311 - Indemnités de fonction (élus)	135 351,00	144 830,00	7%
65313 - Cotisations de retraite (élus)	7 105,00	7 580,00	7%
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	40 760,00	40 400,00	-1%
65315 - Formation (élus)	37 330,00	37 400,00	0%
6541 - Créances admises en non-valeur	1 500,00	1 500,00	0%
6542 - Créances éteintes	200,00	200,00	0%
6553 - Service d'incendie	562 259,00	590 821,00	5%
65561 - Contrib. au fonds de compensation des charges territoriales	299 613,00	337 115,00	13%
65568 - Autres contributions	700 070,00	502 000,00	-28%
6558 - Autres contributions obligatoires	7 000,00	8 000,00	14%
657341 - Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP	14 880,00	13 050,00	-12%
657351 - Subventions de fonctionnement aux GFP de rattachement	4 000,00	4 000,00	0%
657363 - Subventions de fonctionnement aux états à caractère administratif	1 341 640,19	272 976,32	-80%
6573641 - Subv. de fonct. aux BA et aux régies (autonomie financière)	1 833 913,18	1 563 360,25	-15%
6573644 - Subv. de fonct. aux syndicats exploitant un SPIC	3 596 508,71	0,00	-100%
657382 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers	22 750,00	5 750,00	-75%
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	500 096,00	484 648,00	-3%
65811 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage	129 900,00	19 726,00	-85%
65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	19 340,00	85 250,00	341%
65821 - Déficit des budgets annexes à caractère administratif	158 733,19	237 104,42	49%
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	2 500,00	2 500,00	0%

Commentaires : éléments d'explication en matière d'inscription des crédits budgétaires 2023 au chapitre 65 :

c/65561 : contributions obligatoires en hausse pour le Pays de Saint-Malo, la GEMAPI (montée en ambition du programme 2023-2025, inscriptions dans l'attente des montants définitifs)

c/65568 : Diminution de la participation versée au SIM s'expliquant par la reprise des emprunts (transfert du bâtiment) et l'achat des instruments sur 2022. Augmentation de la cotisation à l'office de tourisme et SPL en attente de précision.

c/657363 : subventions d'équilibre aux budgets annexes des zones. Les déficits cumulés des zones et des ateliers relais seront repris avec les résultats lors du budget supplémentaire.

c/6573641 : subvention d'équilibre du budget centre aquatique inférieure à 2022 (provision de 365K€ pour le contentieux Vert Marine et arrêt du versement de compensations Covid en 2022).

c/ 65811 : Changement d'imputation budgétaire pour le règlement des licences informatiques enregistré au c/65 818

c/65821 : subventions d'équilibre aux budgets CAP (80 229€) et Espace Entreprises (156 875.42€, déficit plus important que 2022 avec l'augmentation du coût des fluides et des revenus moindres du fait du déménagement de certains locataires vers des locaux leur appartenant ex : construction de bâtiments professionnels sur la ZA Moulin Madame 2).

1.7 TABLEAU SYNTHETIQUE DES CHAPITRES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL 2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL	BP 2022 + DM	BP 2023
CHAPITRE		
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>6 365 185,25</i>	
013 - Atténuations de charges	390 007,00	237 157,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 636,18	107 513,71
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	690 965,00	1 123 200,00
73 - Impôts et taxes	5 598 381,00	5 980 097,00
731 - Fiscalité locale	4 023 467,00	4 218 871,00
74 - Dotations, subventions et participations	2 888 053,00	2 778 054,00
75 - Autres produits de gestion courante	954 388,86	915 935,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	14 600,00	1 000,00
TOTAL RECETTES	21 059 683,29	15 361 827,71
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL	BP 2022	BP 2023
CHAPITRE	+ DM	
011 - Charges à caractère général	2 807 404,50	3 102 007,85
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 141 025,00	4 705 000,00
014 - Atténuations de produits	821 955,00	821 477,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 414 567,42	1 559 794,73
65 - Autres charges de gestion courante	9 415 449,27	4 358 210,99
66 - Charges financières	38 391,48	51 498,00
67 - Charges exceptionnelles	6 000,00	5 000,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	4 500,00	600,00
023 - Virement à la section d'investissement	2 410 390,62	758 239,14
TOTAL DEPENSES	21 059 683,29	15 361 827,71

VOTE

1.7 PROPOSITION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

BUDGET PRINCIPAL 2023 - EQUILIBRE		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses de fonctionnement 14 552 090,57€	Recettes de fonctionnement 15 361 827,71€
	Intérêts de la dette 51 498€	
	Virement à l'investissement (c/023) Epargne brute 758 239,14€	
TOTAL	15 361 827,71 €	15 361 827,71 €
INVESTISSEMENT	Remboursement du capital de la dette 591 472,55€	Virement du fonctionnement (c/021) Epargne brute 758 239,14 €
	Dépenses d'équipement 6 432 050,12€	Recettes d'investissement 6 265 283,53€
	TOTAL	7 023 522,67 €

1.8 PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL 2023

Présentation du PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) - BUDGET PRINCIPAL 2023

En M57 Les dépenses imprévues inscrites ci-dessus font l'objet d'une autorisation d'engagement en fonctionnement pour le n°35 et d'une autorisation de programme en investissement pour le n°36, et ne peuvent représenter plus de 2% des dépenses réelles de chaque section. Elles ne participent pas à l'équilibre budgétaire de chaque section.

PPI 2022 / 2027	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL 2022/2027
01 bis - Aides à l'investissement des communes de - 1000 hab Prog 3	184 993	235 500	245 683	245 683	245 683	245 683	1 403 225
08 - Achat matériels et véhicules de voirie	459 259	135 000	190 000	190 000	190 000	190 000	1 354 259
10 - Aménagement numérique - fibre optique	879 439	577 699	500 000	500 000	500 000	500 000	3 457 138
19 - Elaboration du PLUI	90 110	129 800	20 784				240 694
21 - Dotation informatique écoles	311 012	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	586 012
25 - Travaux voirie Hors agglomération	884 246	997 826	600 000	600 000	600 000	600 000	4 282 072
26 - Travaux de modernisation des bâtiments communautaires	180 742	1 255 000	978 749	850 000	900 000		4 164 491
27- Ecole de musique à Combourg		550 000					550 000
28 - Maison France Services		100 000	100 000	782 500	717 500		1 700 000
29 - Aide à la diversification du parc de logement	35 000	300 000	235 500	235 500	171 000		977 000
30 - Acquisitions foncières économiques		144 000	100 000	100 000	100 000	56 000	500 000
31 - Centre technique local archives	19 228	700 000	1 153 772				1 873 000
33 - Réhabilitation maison des services				150 000	500 000	550 000	1 200 000
34 - Réhabilitation Trésorerie	11 631	293 556	294 813				600 000
37 - OPAH		80 000	200 000	200 000			480 000
38 - Mobilité		167 150	174 450	206 150	212 950	317 450	1 078 150
Total dépenses programme	3 055 660	5 720 531	4 848 751	4 114 833	4 192 133	2 514 133	25 723 543
Total recettes programme	1 301 575	1 748 185	1 671 700	1 566 007	1 058 439	965 981	8 934 707
Coût annuel	1 754 085	3 972 346	3 177 051	2 548 826	3 133 694	1 548 152	16 788 836
35 - Dépenses imprévues en fonctionnement	0	260 875					
36 - Dépenses imprévues en investissement	0	140 470					

1.9 PRESENTATION DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT - Opérations	BP 2022+DM	BP 2023
Opérations Non Affectées		
DEPENSES	675 526,29	696 986,26
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Déficit)		0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 636,18	107 513,71
16 - Emprunts et dettes assimilées	540 890,11	589 472,55
23 - Immobilisations en cours		
RECETTES	6 363 238,76	5 713 665,23
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Excédent)	1 928 779,72	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 410 390,62	758 239,14
024 - Produits de cessions	114 106,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 414 567,42	1 559 794,73
10 - Dotations c/10222 - F.C.T.V.A.	495 395,00	711 651,00
10 - Taxe d'aménagement	0,00	40 000,00
16 - Emprunts	0,00	2 643 980,36
N° Communes - TRAVAUX VOIRIE HORS AGGLO		
DEPENSES	1 083 433,63	997 825,50
21 - Immobilisations corporelles c/21751 - Réseaux de voirie	1 083 433,63	997 825,50
RECETTES	482 088,00	482 088,00
13 - Subventions c/13241 - Fonds de concours	10 000,00	10 000,00
13 - Subventions c/13246 - Attributions de compensation d'investissement	472 088,00	472 088,00
20 - AIRES DES GENS DU VOYAGE		
DEPENSES	1 500,00	2 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 500,00	2 000,00
21 - Immobilisations corporelles		0,00
RECETTES	1 500,00	2 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 500,00	2 000,00
22 - COMPLEXE SPORTIF A COMBOURG		
DEPENSES	72 668,72	130 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	50 000,00	75 000,00
21 - Immobilisations corporelles	22 668,72	55 000,00
RECETTES	2 295,00	0,00
13 - Subventions d'investissement	2 295,00	0,00
24 - AMENAGEMENT CANAL ILLE ET RANCE		
DEPENSES	40 000,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	40 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles		0,00
RECETTES	20 000,00	19 480,00
13 - Subventions d'investissement	20 000,00	19 480,00

26 - CENTRE COMMUNAUTAIRE		
DEPENSES	45 316,00	42 000,00
21 - Immobilisations corporelles	45 316,00	42 000,00
32 - MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES		
DEPENSES	46 640,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	25 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	21 640,00	
RECETTES	6 656,00	0,00
13 - Subventions d'investissement	6 656,00	
35 - CIRCUITS TOURISTIQUES PDIPR ET VELO		
DEPENSES	43 960,47	10 000,00
21 - Immobilisations corporelles	43 960,47	10 000,00
RECETTES	30 000,00	0,00
13 - Subventions d'investissement	30 000,00	
39 - DOTATION INFORMATIQUE DANS LES ECOLES		
DEPENSES	227 000,00	55 000,00
21 - Immobilisations corporelles	227 000,00	55 000,00
RECETTES	187 720,00	0,00
13 - Subventions d'investissement	187 720,00	
41 - SALLE DE GYMNASTIQUE A SAINT-DOMINEUC		
DEPENSES	557 000,00	1 107 000,00
20 - Immobilisations incorporelles		0,00
21 - Immobilisations corporelles	7 000,00	7 000,00
23 - Immobilisations en cours	550 000,00	1 100 000,00
RECETTES	37 911,00	36 000,00
13 - Subventions d'investissement	37 911,00	36 000,00
46 - ESPACE SPORTIF A TINTENIAC		
DEPENSES	66 679,32	0,00
20 - Immobilisations incorporelles		
21 - Immobilisations corporelles	66 679,32	
RECETTES	65 748,00	0,00
13 - Subventions d'investissement	65 748,00	
60- ESPACE ENTREPRISES		
RECETTES	261 193,18	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	261 193,18	
63 - INFORMATIQUE COMMUNAUTAIRE		
DEPENSES	35 000,00	36 000,00
20 - Immobilisations incorporelles		0,00
21 - Immobilisations corporelles	35 000,00	36 000,00

66 - PETITS EQUIPEMENTS		
DEPENSES	18 000,00	32 000,00
21 - Immobilisations corporelles	18 000,00	32 000,00
67 - BASE NAUTIQUE A SAINT-DOMINEUC		
DEPENSES	33 000,00	20 554,00
21 - Immobilisations corporelles	33 000,00	20 554,00
RECETTES	9 973,00	10 000,00
13 - Subventions d'investissement	9 973,00	10 000,00
71 - POLITIQUE ENERGETIQUE		
DEPENSES	44 560,00	41 560,00
204 - Subventions d'équipement versées	30 000,00	30 000,00
21 - Immobilisations corporelles	11 560,00	11 560,00
26 - Participations et créances rattachées à des participations	3 000,00	0,00
RECETTES	34 977,00	36 000,00
13 - Subventions d'investissement	34 977,00	36 000,00
26 - Participations et créances rattachées à des participations		0,00
72 - AIRES DE COVOITURAGE		
DEPENSES	40 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	40 000,00	
RECETTES	2 500,00	2 500,00
13 - Subventions d'investissement	2 500,00	2 500,00
80 - MAISON DES SERVICES		
DEPENSES	5 800,00	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	800,00	
20 - Immobilisations incorporelles		
21 - Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00
81 - VEHICULES UTILITAIRES		
DEPENSES	35 000,00	88 000,00
21 - Immobilisations corporelles	35 000,00	88 000,00
RECETTES	10 000,00	0,00
13 - Subventions d'investissement	10 000,00	
84 - MATERIELS ET VEHICULES DE VOIRIE		
DEPENSES	464 000,00	135 000,00
21 - Immobilisations corporelles	464 000,00	135 000,00
RECETTES	30 000,00	0,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations	30 000,00	
85 - PISTE ATHLETISME ET TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE A COMBOURG		
DEPENSES	6 000,00	100 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	6 000,00	
21 - Immobilisations corporelles		100 000,00

87 - FIBRE OPTIQUE TRES HAUT DEBIT		
DEPENSES	879 441,00	577 699,00
204 - Subventions d'équipement versées	879 441,00	577 699,00
94 - ACQUISITIONS FONCIERES ECONOMIQUES		
DEPENSES	100 000,00	144 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00	24 000,00
21 - Immobilisations corporelles	90 000,00	120 000,00
95 - CENTRE TECHNIQUE LOCAL ARCHIVES		
DEPENSES	75 000,00	700 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	75 000,00	50 000,00
23 - Immobilisations en cours		650 000,00
RECETTES		63 000,00
13 - Subventions d'investissement		63 000,00
96 - SERVICE AUTORISATION DROIT DES SOLS		
DEPENSES	12 635,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	12 635,00	0,00
RECETTES	16 000,00	16 000,00
13 - Subventions d'investissement	16 000,00	16 000,00
99 - VELOS ELECTRIQUES		
DEPENSES	10 000,00	10 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		0,00
204 - Subventions d'équipement versées	10 000,00	10 000,00
21 - Immobilisations corporelles		0,00
RECETTES	0,00	0,00
13 - Subventions d'investissement		0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		0,00
100 - DOCUMENTS URBANISME COMMUNAUX		
DEPENSES	8 000,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	8 000,00	0,00
101 - ELABORATION DU PLUI		
DEPENSES	80 000,00	129 800,00
20 - Immobilisations incorporelles	80 000,00	129 800,00
RECETTES	51 352,00	53 284,50
13 - Subventions - Attributions de compensation d'investissement	51 352,00	53 284,50
102 - MAISON FRANCE SERVICE		
DEPENSES	50 000,00	106 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	50 000,00	100 000,00
21 - Immobilisations corporelles		6 000,00
105 - SITE INTERNET CCBR		
DEPENSES	16 000,00	12 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	16 000,00	12 000,00
106 - ECOLE DE MUSIQUE DE COMBOURG		
DEPENSES		550 000,00
23 - Immobilisations en cours		550 000,00

108 - FONDS COVID RESISTANCE BRETAGNE		
RECETTES	6 285,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	6 285,00	
109 - INVESTISSEMENTS SUR LES ZAE		
DEPENSES	2 081 101,04	223 891,91
21 - Immobilisations corporelles	56 928,00	120 000,00
27 - Autres immobilisations financières	2 024 173,04	103 891,91
RECETTES	87 047,47	487 094,94
16 - Emprunts et dettes assimilées	87 047,47	487 094,94
110 - AIDES A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE - 1 000 HAB		
DEPENSES	403 222,94	235 500,00
204 - Subventions d'équipement versées	403 222,94	235 500,00
113 - REHABILITATION TRESORERIE		
DEPENSES	50 000,00	293 556,00
20 - Immobilisations incorporelles	50 000,00	43 556,00
23 - Immobilisations en cours		250 000,00
RECETTES	0,00	36 000,00
13- Subventions		36 000,00
114 - OPAH		
DEPENSES	0,00	80 000,00
20 - Immobilisations incorporelles		80 000,00
RECETTES	0,00	35 000,00
13 - Subventions		35 000,00
115 - MOBILITE		
DEPENSES	0,00	167 150,00
20 - Immobilisations incorporelles		12 500,00
21 - Immobilisations corporelles		154 650,00
RECETTES	0,00	31 410,00
13 - Subventions		31 410,00
1011 - AIDE A LA DIVERSIFICATION DU PARC DE LOGEMENTS		
DEPENSES	400 000,00	300 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	400 000,00	300 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 706 484,41	7 023 522,67
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 706 484,41	7 023 522,67

**1.10- TABLEAU SYNTHETIQUE DES CHAPITRES EN SECTION DE D'INVESTISSEMENT -
BUDGET PRINCIPAL 2023 VOTE PAR CHAPITRE**

RECETTES D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL	BP 2022 + DM	BP 2023
CHAPITRE		
001 - Résultat d'investissement reporté (excédent)	1 928 779,72	0,00
021 - Virement de la section de fonct. en section d'invest.	2 410 390,62	758 239,14
024 - Produits de cessions	144 106,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 414 567,42	1 559 794,73
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
10 - Dotation, fonds divers et réserves	495 395,00	751 651,00
13 - Subvention d'investissement reçues	957 220,00	820 762,50
16 - Emprunts et dettes assimilées (B annexes)	349 740,65	489 094,94
16 - Emprunts et dettes assimilées		2 643 980,36
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	6 285,00	0,00
TOTAL RECETTES	7 706 484,41	7 023 522,67
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL	BP 2022 + DM	BP 2023
CHAPITRE		
001 - Résultat d'investissement reporté (déficit)	0,00	0,00
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 636,18	107 513,71
10 - Dotation, fonds divers et réserves	800,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	542 390,11	591 472,55
20 - Immobilisations incorporelles	422 635,00	526 856,00
204 - Subvention d'équipements versées	1 722 663,94	1 153 199,00
21 - Immobilisations corporelles	2 306 186,14	1 990 589,50
23 - Immobilisations en cours	550 000,00	2 550 000,00
26 - Participations et créances rattachées à des participations	3 000,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	2 024 173,04	103 891,91
TOTAL DEPENSES	7 706 484,41	7 023 522,67

VOTE

IV. Présentation des Budgets Annexes 2023

1. BUDGET ZAE LA MORANDAIS A TINTENIAC :

La ZAE « La Morandais » représente 33 ha. La vente de la dernière parcelle au profit de l'entreprise MAC est inscrite au chapitre 70 pour un montant de 175 208 €.

Cette vente nécessite le déplacement de la réserve incendie présente sur ce terrain, ce qui représente un coût de 57 000 € ainsi que 15 000 € de frais de viabilisation, tous deux inscrits au chapitre 011 pour un total de 72 000 €.

ZONE DE LA MORANDAIS		
	BP 2022	BP 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE		
DEPENSES de fonctionnement	567 145,74	549 279,50
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		
011 - Charges à caractère général (605 travaux)	53 000,00	72 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (71355 variation des stocks)	288 937,50	288 937,50
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (608 frais accessoires)	3 713,50	6 567,00
65 - Autres charges de gestion courante (65722 reversement au BG)	217 781,24	175 208,00
66 - Charges financières	3 713,50	6 567,00
RECETTES de fonctionnement	567 145,74	549 279,50
002 - Résultat de fonctionnement reporté	210 494,74	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (71355 variation des stocks)	332 687,50	367 504,50
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (796 transferts charges financières)	3 713,50	6 567,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses (7015 vente terrains)	20 250,00	175 208,00
74 - Dotations, subventions et participations		
75 - Autres produits de gestion courante		
77 - Produits exceptionnels		
SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE		
DEPENSES d'investissement	392 818,40	407 504,50
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (3555 terrains aménagés)	332 687,50	367 504,50
16 - Emprunts et dettes assimilées (1641 emprunts en euros)	60 130,90	40 000,00
RECETTES d'investissement	392 818,40	407 504,50
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	103 880,90	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (3555 terrains aménagés)	288 937,50	288 937,50
13 - Subvention d'investissement		
16 - Emprunts et dettes assimilées (168751 avance BG pour équilibre)		40 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées (1641 Dettes en euros)		78 567,00

VOTE

2. BUDGET ZAE LE QUILLIOU II A TINTENIAC :

Dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Bretagne romantique, et au regard du document d'orientations et d'objectifs du SCOT du Pays de Saint-Malo modifié le 6 mars 2020, il est attribué à la Communauté de communes des surfaces potentielles de création ou d'extension en matière de zones d'activités économiques.

C'est dans ce contexte que la Communauté de communes Bretagne romantique a défini le site existant du Quilliou - Morandais sur la commune de Tinténiac comme étant un site prioritaire d'aménagement à vocation économique. Cette future extension comprise entre 15ha et 20ha sera intégrée au sein du PLUi et suivra le calendrier d'élaboration de celui-ci. La conférence des maires du 16 septembre 2021 a validé le principe de la constitution d'une réserve foncière en amont du PLUi.

Aussi, dans l'objectif de constituer une réserve foncière sur ce site, le conseil communautaire du 5 juillet 2022 a validé l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 6 ha auprès de la société SANDEN MANUFACTURING EUROPE. Cette emprise correspond à une surface agricole. Dans le cadre de la convention de revitalisation établie entre l'Etat et SANDEN MANUFACTURING EUROPE, le prix de vente de l'emprise foncière a été établi à 83 159 €.

ZAE QUILLIOU		
	BP 2022	BP 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE		
DEPENSES de fonctionnement	0,00	205 000,00
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</i>		
011 - Charges à caractère général (6015 terrains, 6045 études, 605 matériels)		205 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
65 - Autres charges de gestion courante		
66 - Charges financières		
67 - Charges exceptionnelles		
RECETTES de fonctionnement	0,00	205 000,00
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</i>		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (71355 variation de stocks)		205 000,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		
74 - Dotations, subventions et participations		
75 - Autres produits de gestion courante		
77 - Produits exceptionnels		
SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE		
DEPENSES d'investissement	0,00	205 000,00
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (3555 terrains aménagés)		205 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		
RECETTES d'investissement	0,00	205 000,00
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>		
10 - Dotations, fonds divers et réserves		
16 - Emprunts et dettes assimilées (1641 emprunts en euros)		205 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		

VOTE

2. BUDGET ZAE MOULIN MADAME II A COMBOURG :

La totalité de la zone MOULIN MADAME représente 24 ha d'emprise foncière sur laquelle il reste 11 000 m² commercialisables. Les travaux de voiries sont actuellement achevés et la Zone de Moulin Madame 2 en phase de commercialisation fait l'objet d'une forte demande : 4 ventes sont prévues (MMA, PROLUM, NORAUTO et CGD) pour 200 999 € inscrits au chapitre 70.

Aucune nouvelle dépense n'est à prévoir au 011 pour cette zone.

ZAE MOULIN MADAME II		
SECTION DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE		
	BP 2022	BP 2023
DEPENSES de fonctionnement	1 941 949,59	805 724,10
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)		
011 - Charges à caractère général	422 500,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (71355 stock de terrains)	1 083 079,09	805 719,10
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
65 - Autres charges de gestion courante	436 370,50	5,00
66 - Charges financières		
67 - Charges exceptionnelles		
RECETTES de fonctionnement	1 941 949,59	805 724,10
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	24 970,12	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (71355 stock de terrains)	1 547 879,47	336 753,78
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses (7015 vente de terrains)	269 100,00	200 999,00
74 - Dotations, subventions et participations	100 000,00	
75 - Autres produits de gestion courante (75822 prise en charge déficit par le BP)		267 971,32
77 - Produits exceptionnels		
SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE		
	BP 2022	BP 2023
DEPENSES d'investissement	2 630 958,56	805 719,10
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 083 079,09	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (3555 terrains aménagés)	1 547 879,47	336 753,78
16 - Emprunts et dettes assimilées (168751 BG)		468 965,32
RECETTES d'investissement	2 630 958,56	805 719,10
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
10 - Dotations, fonds divers et réserves		
16 - Emprunts et dettes assimilées (Avance du BG pour équilibre)	1 547 879,47	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (3555 terrains aménagés)	1 083 079,09	805 719,10

3. BUDGET ZAE MOULIN MADAME III A COMBOURG :

Pour l'extension de la Zone Moulin madame (dénommée Moulin Madame 3), les études nécessitent une inscription de 90 000 € sur 2023, une acquisition pour 5 000 € s'avère également nécessaire tandis les travaux pour la première tranche sont budgétés à 1 0017 000 €.

Il n'est pas prévu de recettes sur 2023 ce qui nécessite le recours à l'emprunt qui est envisagé.

ZAE MOULIN MADAME III		
SECTION DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE		
	BP 2022	BP 2023
DEPENSES de fonctionnement	0,00	1 112 000,00
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</i>		
011 - Charges à caractère général (<i>6015 terrains, 6045 études, 605 travaux</i>)		1 112 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
65 - Autres charges de gestion courante		
66 - Charges financières		
67 - Charges exceptionnelles		
RECETTES de fonctionnement	0,00	1 112 000,00
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</i>		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (<i>71355 stock de terrains</i>)		1 112 000,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		
74 - Dotations, subventions et participations		
75 - Autres produits de gestion courante		
77 - Produits exceptionnels		
SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE		
DEPENSES d'investissement	0,00	1 112 000,00
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (<i>3555 terrains aménagés</i>)		1 112 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		
RECETTES d'investissement	0,00	1 112 000,00
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>		
10 - Dotations, fonds divers et réserves		
16 - Emprunts et dettes assimilées (<i>1641 Emprunts en euros</i>)		1 112 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		

VOTE

4. BUDGET BOIS DU BREUIL II A SAINT-DOMINEUC :

La ZAE du Bois du Breuil représente 8,6 ha. La partie 2 de la ZAE Bois du Breuil est en fin de commercialisation et ne nécessite plus d'opération de viabilisation ce qui permettra d'envisager une clôture prochaine de ce budget annexe une fois la reprise des résultats 2022 effectuée.

ZAE BOIS DU BREUIL II		
SECTION DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
DEPENSES de fonctionnement	543 414,12	154 554,36
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</i>		
011 - Charges à caractère général	175 000,00	4 500,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (71355 stock terrains)	145 787,00	149 554,36
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
65 - Autres charges de gestion courante	222 627,12	500,00
66 - Charges financières		
67 - Charges exceptionnelles		
RECETTES de fonctionnement	543 414,12	154 554,36
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	171 993,67	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (71355 stock terrains)	371 420,45	149 554,36
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		5 000,00
75 - Autres produits de gestion courante		
77 - Produits exceptionnels		
SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE		
	BP 2022	BP 2023
DEPENSES d'investissement	517 207,45	149 554,36
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	145 787,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (3555)	371 420,45	149 554,36
16 - Emprunts et dettes assimilées		
RECETTES d'investissement	517 207,45	149 554,36
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>		
16 - Emprunts et dettes assimilées (Avance du BG pour équilibre)	371 420,45	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (3555)	145 787,00	149 554,36

VOTE

5. BUDGET BOIS DU BREUIL III A SAINT-DOMINEUC :

La ZAE du Bois du Breuil fait l'objet d'un nouveau projet d'extension (Partie 3). Des études techniques sont prévues et s'élèveront à 20 000€ inscrits au chapitre 011.

ZAE BOIS DU BREUIL III		
SECTION DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
DEPENSES de fonctionnement	0,00	20 000,00
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</i>		
011 - Charges à caractère général (6045 études)		20 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
65 - Autres charges de gestion courante		
66 - Charges financières		
67 - Charges exceptionnelles		
RECETTES de fonctionnement	0,00	20 000,00
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</i>		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (71355 variation de stocks)		20 000,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		
74 - Dotations, subventions et participations		
75 - Autres produits de gestion courante		
77 - Produits exceptionnels		
SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
DEPENSES d'investissement	0,00	20 000,00
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (3555 terrains aménagés)		20 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		
RECETTES d'investissement	0,00	20 000,00
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>		
10 - Dotations, fonds divers et réserves		
16 - Emprunts et dettes assimilées (1641 Dettes en euros)		20 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		

VOTE

6. BUDGET ZAE ROLIN A QUEBRIAC

Les ventes prévues au BP 2023 sur la ZAE ROLIN totalisent un montant de 208 692 € dont les crédits sont inscrits au chapitre 70. Ces ventes, au nombre de quatre, sont les suivantes :

- ✓ Vente à l'entreprise BTGC pour 66 474 €,
- ✓ Vente à la société HPENERGETIK pour 36 612€,
- ✓ Vente à l'entreprise OREL pour 69 624 € et
- ✓ Vente à l'entreprise BEDEL pour 35 982 €

Les frais de viabilisations nécessaires et l'accès aux réseaux représente un coût de 48 000€ pour ces 4 parcelles inscrits au chapitre 11.

ZA ROLIN			
SECTION DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE		BP 2022	BP 2023
DEPENSES de fonctionnement		422 958,83	266 375,88
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (Déficit)</i>		<i>353 838,21</i>	
011 - Charges à caractère général <i>(605 travaux)</i>		60 000,00	48 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>(71355)</i>		4 116,00	4 116,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement <i>(608 frais accessoires)</i>		2 499,81	2 783,94
66 - Charges financières		2 499,81	2 783,94
65 - Autres charges de gestion courante <i>(65822 reversement excédent des BA)</i>		5,00	208 692,00
RECETTES de fonctionnement		422 958,83	266 375,88
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>(71355)</i>		6 000,00	54 899,94
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement <i>(796 charges financières)</i>		2 499,81	2 783,94
70 - Produits des services et ventes diverses <i>(7015 ventes)</i>		35 000,00	208 692,00
75 - Autres produits de gestion courante		379 459,02	
77 - Subventions exceptionnelles			
SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE		BP 2022	BP 2023
DEPENSES d'investissement		114 583,21	96 566,56
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>(3555)</i>		6 000,00	54 899,94
16 - Emprunts et dettes assimilées		108 583,21	41 666,62
RECETTES d'investissement		114 583,21	96 566,56
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>		<i>110 467,21</i>	
16 - Emprunts et dettes assimilées <i>(168751 BG pour équilibre)</i>			41 666,62
16 - Emprunts et dettes assimilées <i>(1641 emprunts en euros)</i>			50 783,94
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 116,00	4 116,00

VOTE

7. ZAE DINGE « LE CHAMP POUSSIN »

Sur la surface totale de la ZAE (3 ha), l'entreprise C SOL Environnement était seule à s'être implantée sur la zone. Celle-ci souhaite acquérir un nouveau lot pour 19 965 €. Une nouvelle vente de 2 000m² est envisagée sur 2023 pour 25 395€ à l'entreprise SEFIREL. Ces deux ventes sont inscrites au chapitre 70 pour 45 360 €.

Un montant de 5000€ de travaux est inscrits au chapitre 011 pour la reprise d'ouvrages vieillissants (compteurs EDF).

ZONE DE DINGE		
	BP 2022	BP 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE		
DEPENSES de fonctionnement	571 366,77	168 540,05
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	373 110,84	
023 Virement à la section d'investissement	30 000,00	
011 - Charges à caractère général	5 000,00	5 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (71355 stocks)	160 751,11	160 751,11
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 249,91	1 391,97
65 - Autres charges de gestion courante	5,00	5,00
66 - Charges financières	1 249,91	1 391,97
RECETTES de fonctionnement	571 366,77	168 540,05
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (71355 stocks)	165 751,11	121 788,08
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 249,91	1 391,97
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses (ventes)	30 000,00	45 360,00
75 - Autres produits de gestion courante	374 365,75	
77 - Produits exceptionnels		
SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE		
DEPENSES d'investissement	290 043,79	160 751,11
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	103 459,32	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 751,11	121 788,08
16 - Emprunts et dettes assimilées (1641 emprunts)	20 833,36	20 833,41
17 - Emprunts et dettes assimilées (168751 reversement au BG)		18 129,62
RECETTES d'investissement	290 043,79	160 751,11
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
021 Virement de la section de fonctionnement	30 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées (Avance du BG pour équilibre)	99 292,68	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 751,11	160 751,11

VOTE

8. ZA ATELIERS CUGUEN

La ZAE de Cuguen représente 2 ha dont 13 000 m² commercialisables. Seule l'entreprise TDF est actuellement présente et 8 lots restent à commercialiser. Si pour 2023, il n'est pas pour l'instant prévu de pouvoir enregistrer une vente, 5000€ de frais de viabilisation inscrits au chapitre 011 ont néanmoins été envisagés et budgétés.

ZONE DE CUGUEN		
	BP 2022	BP 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE		
DEPENSES de fonctionnement	369 179,36	59 827,85
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	295 495,85	
023 Virement à la section d'investissement	15 000,00	
011 - Charges à caractère général (605 travaux)	5 000,00	5 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 038,91	52 038,91
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	819,80	1 391,97
65 - Autres charges de gestion courante	5,00	5,00
66 - Charges financières	819,80	1 391,97
RECETTES de fonctionnement	369 179,36	59 827,85
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 038,91	53 430,88
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	819,80	1 391,97
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	
75 - Autres produits de gestion courante (75822 prise en charge déficit)	311 320,65	5 005,00
77 - Produits exceptionnels		
SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE		
DEPENSES d'investissement	77 872,23	74 264,20
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 038,91	53 430,88
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 833,32	20 833,32
RECETTES d'investissement	77 872,23	74 264,20
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 252,88	
021 Virement de la section de fonctionnement	15 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées (avance budget principal)	5 580,44	22 225,29
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 038,91	52 038,91

VOTE

9. BUDGET ATELIER RELAIS :

Dans l'attente de la reprise du résultat déficitaire du budget atelier relais le chapitre 75 correspond au seul total des locations prévues pour 2023, le montant des locations prévues reste identique à 2022.

BUDGET ATELIERS-RELAIS		
SECTION DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
DEPENSES de fonctionnement	369 270,23	186 790,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		
011 - Charges à caractère général (<i>entretien , taxes foncières</i>)	19 000,00	25 900,93
023 - Virement à la section d'investissement	232 035,65	49 904,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (<i>amortissements</i>)	94 166,00	94 166,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 005,00	5,00
66 - Charges financières	18 663,58	16 814,07
67 - Charges exceptionnelles	0,00	
68 - Dotations aux amortissements et provisions	4 400,00	
RECETTES de fonctionnement	369 270,23	186 790,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (<i>777 subventions</i>)	21 736,00	19 070,00
75 - Autres produits de gestion courante (<i>752 revenus des immeubles</i>)	347 534,23	167 720,00
77 - Produits exceptionnels		
78 - Reprises sur amortissements et provisions		
SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
DEPENSES d'investissement	389 952,80	149 070,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	235 116,80	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (<i>amortissement subventions</i>)	21 736,00	19 070,00
16 - Emprunts et dettes assimilées (<i>emprunts et cautions</i>)	130 000,00	130 000,00
21 - Immobilisations corporelles	3 100,00	
23 - Immobilisations en cours		
RECETTES d'investissement	389 952,80	149 070,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
021 - Virement de la section de fonctionnement	232 035,65	49 904,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (<i>amortissements</i>)	94 166,00	94 166,00
10 - Dotations, fonds et réserves	18 751,15	
13 - Subventions d'investissement	40 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	5 000,00

VOTE

10. BUDGET ESPACE ENTREPRISES :

Le montant des locations pour 2023 est estimé à 43 790 €, inscrits au chapitre 75 en baisse de 5560 € par rapport à 2022. Cette baisse est due au départ de certains locataires qui s'installent dans leurs propres locaux au sein dans la zone Moulin Madame II. Ces déménagements seront mis à profit pour effectuer les travaux de réaménagement de l'EEBR programmés sur 2023. Cette baisse des locations sera compensée par la hausse des produits et services budgétés à 8000 € qui représentent les redevances et recettes diverses. La subvention d'équilibre elle aussi inscrite au chapitre 75 est prévue en hausse de 55 000 € en 2023, elle compense la hausse importante des charges générales prévue au BP 2023 qui s'explique principalement par la hausse des coûts des fluides, électricité +15 000 € et chauffage + 9 000 €, basées sur les prévisions du SDE 35 ainsi que par le coût des frais de ménages prévus en hausse de 20 000 € afin d'améliorer la qualité des prestations rendues.

Les 142 000 € prévus au chapitre 21 en investissement se répartissent de la manière suivante :

100 000 euros pour les travaux de réaménagement des locaux, 40 000 € pour le réaménagement global de l'infrastructure réseau du système informatique et 2 000 € pour l'acquisition de mobilier.

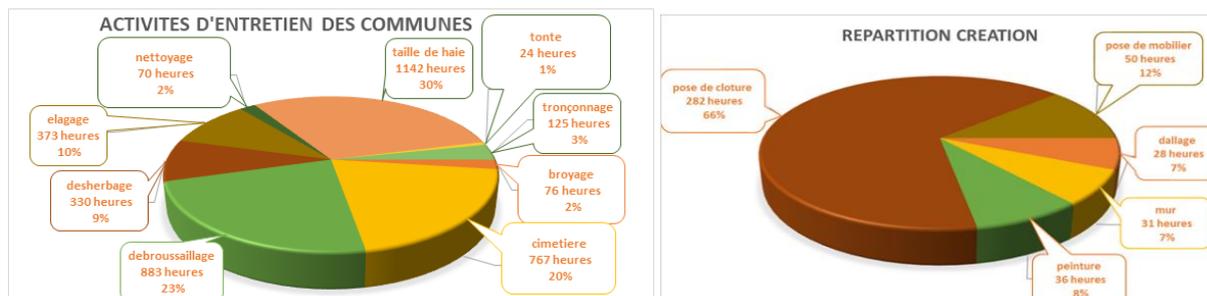
BUDGET ANNEXE ESPACE ENTREPRISES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE	BP HT 2022	BP HT 2023
DEPENSES de fonctionnement	158 077,83	208 665,42
<i>002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)</i>		
011 - Charges à caractère général	87 460,00	135 800,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés		
023 - Virement à la section d'investissement		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section (<i>amortissements</i>)	70 612,83	71 360,42
65 - Autres charges de gestion courante	5,00	1 505,00
67 - Charges exceptionnelles		
RECETTES de fonctionnement	158 077,83	208 665,42
<i>002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)</i>	12 968,18	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	100,00	8 000,00
74 - Dotations, subventions et participations		
75 - Autres produits de gestion courante (<i>loyers et subvention d'équilibre</i>)	145 009,65	200 665,42
77 - Produits exceptionnels		
SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE	BP HT 2022	BP HT 2023
DEPENSES d'investissement	362 793,18	147 000,00
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement</i>		
16 - Emprunts	266 193,18	5 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	30 000,00	
21 - Immobilisations corporelles (<i>travaux et matériels</i>)	66 600,00	142 000,00
23 - Immobilisation en cours		
RECETTES d'investissement	362 793,18	147 000,00
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement</i>	287 180,35	
021 - Virement de la section de fonctionnement		
10 - Dotations fonds divers et réserves		
16 - Emprunts (<i>caution et emprunts</i>)	5 000,00	75 639,58
21 - Immobilisations corporelles		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	70 612,83	71 360,42

VOTE

11. BUDGET CAP

Le CAP représente 20 agents qui passent annuellement sur 12 postes conventionnés. 20 % d'entre eux sont des femmes. L'accompagnement socio-professionnel des agents permet à 38% d'entre eux de partir vers un emploi (contrat en CDI ou en CDD de + 6mois ou de 3 mois) et en 2022, 7% d'entre eux ont pu être réorientés. Cet accompagnement représente environ 25% du temps de travail des agents en CDI.

60% des heures sont effectuées pour les communes, environ 80% du temps est dédié à l'entretien et 20% à la création paysagère.



BUDGET CAP		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		
	BP 2022	BP 2023
DEPENSES de fonctionnement	218 211,54	377 890,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	17 946,53	
011 - Charges à caractère général	71 230,00	77 320,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	119 650,00	258 570,00
023 - Virement à la section d'investissement		33 837,17
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	9 385,01	8 162,83
65 - Autres charges de gestion courante		
67 - Charges exceptionnelles		
RECETTES de fonctionnement	218 211,54	377 890,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)		
013 - Atténuations de charges		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	80 500,00	80 500,00
74 - Dotations, subventions et participations (Etat et département)	67 138,00	217 161,00
75 - Autres produits de gestion courante (subvention BG)	70 573,54	80 229,00
77 - Produits exceptionnels		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		
	BP 2022	BP 2023
DEPENSES d'investissement	31 259,72	55 500,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
20 - Immobilisations incorporelles		
16 - dépôts et cautions	500	500
21 - Immobilisations corporelles (véhicule, autres immos)	30 759,72	55 000,00
RECETTES d'investissement	31 259,72	55 500,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 309,71	
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	33 837,17
024 - Cessions d'immobilisations		4 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 385,01	8 162,83
16 - Dépôts et cautions	500,00	500,00
13 - Subventions		
10 - Dotations, fonds divers : c/ 10222 - FCTVA	4 065,00	9 000,00
10 - Réserves : c/1068		

VOTE

12. BUDGET CENTRE AQUATIQUE

En 2023 les recettes envisagées correspondent au contrat prévu initialement sur la base de 150 000 entrées. L'année 2022 a été marquée par le retour du public qui s'est traduit par une belle fréquentation de l'équipement. La projection 2023 a été établie sur la poursuite de cette dynamique. En 2022, la fréquentation mensuelle a varié entre 10K et 12K ce qui permet d'étayer cette hypothèse. En outre, le nombre d'abonnements est passé de 402 abonnés au 31 décembre 2021 à 569 abonnés au 31 décembre 2022. Le travail effectué par l'équipe d'Aquacia sur la fidélisation sera poursuivi sur 2023, notamment à travers des événements festifs prévus dont une rencontre réservée à l'ensemble des enfants prenant des cours de natation à Aquacia, ainsi qu'une rencontre réservée à tous les abonnés.

D'autres événements sont prévus d'ici l'été avec l'objectif de réunir les familles en lien avec les demandes formulées par le public. Après le succès des animations estivales 2022, Aquacia déclinera le thème des olympiades en lien avec la proximité des J.O 2024

Concernant les scolaires le projet pédagogique mis en place répond déjà aux préconisations (2 séances par semaine). Sur ce point l'équipe de MNS accentuera le suivi avec les enseignants pour s'assurer du respect du projet pédagogique. L'équipe travaillera dans le cadre des cours de natation sur le développement de l'autonomie des enfants.

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE	BP HT 2022	BP HT 2023
DEPENSES de fonctionnement	2 128 698,18	1 841 360,25
<i>002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)</i>		
011 - Charges à caractère général	730 355,00	958 200,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés		
023 - Virement à la section d'investissement	295 908,66	273 109,11
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	18 506,57	18 786,49
65 - Autres charges de gestion courante	608 856,00	486 725,00
66 - Charges financières	109 071,95	103 539,65
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
68 - Dotations aux provisions pour risques	365 000,00	
RECETTES de fonctionnement	2 128 698,18	1 841 360,25
<i>002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)</i>		
013 - Atténuations de charges		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	272 275,00	256 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	22 510,00	22 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 833 913,18	1 563 360,25
77 - Produits exceptionnels		
SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE	BP HT 2022	BP HT 2023
DEPENSES d'investissement	649 307,63	291 895,60
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement</i>	<i>334 893,82</i>	
16 - emprunts	250 164,29	255 695,60
20 - immobilisations incorporelles	0,00	
21 - Immobilisations corporelles	64 249,52	36 200,00
23 - Immobilisation en cours	0,00	
RECETTES d'investissement	649 307,63	291 895,60
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement</i>		
021 - Virement de la section de fonctionnement	295 908,66	273 109,11
10 - Dotations fonds divers et réserves (art 1068)	334 892,40	
13- Subventions d'investissement		
16 - Emprunts		
23 - Immobilisation en cours		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	18 506,57	18 786,49

VOTE

13. BUDGET SPANC :

La reprise progressive des contrôles de bon fonctionnement, s'est confirmée sur 2022 permettant d'envisager 1150 contrôles de bon fonctionnement sur 2023 dont 400 sous traités à la SAUR. Ce nombre est supérieur aux 800 contrôles de bon fonctionnement annuels nécessaires. Le budget 2023 est présenté avec une annualisation de la redevance à 14,90 euros par installation.

BUDGET SPANC		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
DEPENSES de fonctionnement	206 892,36	215 100,17
<i>002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)</i>		
022 - Dépenses imprévues		
023 - Virement à la section d'investissement		
011 - Charges à caractère général	73 600,00	69 127,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	121 000,00	130 850,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 792,36	2 923,17
65 - Autres charges de gestion courante	2 500,00	4 690,00
67 - Charges exceptionnelles (<i>titres annulés</i>)	8 000,00	7 010,00
68 - Dotations aux provisions	0,00	500,00
RECETTES de fonctionnement	206 892,36	215 100,17
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	8 127,37	
013 - Atténuations de charges		
70 - Ventes produits fabriqués, prestat° services, marchandises	193 764,99	215 100,17
74 - Subventions d'exploitation		
75 - Autres produits de gestion courante		
78 - Reprises sur provisions	5 000,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE		
	BP 2022	BP 2023
DEPENSES d'investissement	16 317,93	2 923,17
020 - Dépenses imprévues		
20 - immobilisations incorporelles		
21 - Immobilisations corporelles	16 317,93	2 923,17
RECETTES d'investissement	16 317,93	2 923,17
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement</i>	<i>14 525,57</i>	
021 - Virement de la section de fonctionnement		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 792,36	2 923,17
10 - Dotations fonds divers et réserves		

VOTE

14. BUDGET ORDURES MENAGERES :

Compétence transférée auprès de VALCOBREIZH

BUDGET ORDURES MENAGERES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
DEPENSES de fonctionnement	3 080 778,18	2 801 350,55
<i>002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)</i>		
011 - Charges à caractère général	2 927 778,18	2 691 350,55
65 - Autres charges de gestion courante	30 000,00	30 000,00
67 - Charges exceptionnelles	123 000,00	70 000,00
68 - Dotations aux dépréciations et provisions		10 000,00
RECETTES de fonctionnement	3 080 778,18	2 801 350,55
<i>002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)</i>	7,20	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	3 080 770,98	2 801 350,55
77 - Produits exceptionnels	0,00	
78 - Reprises sur amortissements et provisions		
SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
DEPENSES d'investissement	0,00	0,00
RECETTES d'investissement	0,00	0,00

VOTE

15. BUDGET EAU POTABLE :

La durée de vie des réseaux d'eau potable posés aujourd'hui est estimée à 80 ans, cela nécessite un renouvellement sur une base minimum de 1.25 % par an pour ne pas dépasser les 80 ans et un âge moyen de 40 ans. Pour la CCBR, la durée de vie actuelle moyenne de ses 1 027 kms de réseaux est actuellement de 38 ans. La traduction de ces éléments nécessite donc de refaire 12.8 Kms de réseau par an ce qui représente 1 600 000 € d'investissement minimum annuel.

Les études concernant la réhabilitation de la station de Coubrac, la réhabilitation de l'étang de Plesder, le captage de la Gentière (gestion des nitrates), la recherche de nouvelles ressources, seront engagées en 2023.

SECTION D'EXPLOITATION				
CHAPITRE		BP 2022	BP 2023	
				Distribution Production
DEPENSES d'exploitation		1 859 938,00	2 011 832,00	1 609 465,60 402 366,40
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</i>			0,00	0,00 0,00
011 - Charges à caractère général		462 822,00	482 530,00	386 024,00 96 506,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés		92 000,00	95 170,00	76 136,00 19 034,00
022 - Dépenses imprévues		0,00	0,00	0,00 0,00
023 - Virement à la section d'investissement		1 264 517,81	1 385 340,29	1 108 272,23 277 068,06
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		22 594,20	24 306,84	19 445,47 4 861,37
65 - Autres charges de gestion courante		50,00	50,00	40,00 10,00
66 - Charges financières		17 953,99	24 434,87	19 547,90 4 886,97
67 - Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00 0,00
PRODUITS d'exploitation		1 859 938,00	2 011 832,00	1 609 465,60 402 366,40
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</i>			0,00	0,00 0,00
013 - Atténuations de charges			0,00	0,00 0,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		1 801 795,00	1 969 194,00	1 575 355,20 393 838,80
74 - Dotations, subventions et participations		12 000,00	30 495,00	24 396,00 6 099,00
75 - Autres produits de gestion courante		4 775,00	4 775,00	3 820,00 955,00
76 - Produits financiers		34 000,00	0,00	0,00 0,00
77 - Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00 0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 368,00	7 368,00	5 894,40 1 473,60
SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE		BP 2022	BP 2023	Distribution Production
DEPENSES d'investissement		3 602 046,68	1 763 466,08	1 410 772,86 352 693,22
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>		470 955,97	0,00	0,00 0,00
<i>020 - Dépenses imprévues en investissement</i>			0,00	0,00 0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 368,00	7 368,00	5 894,40 1 473,60
16 - Emprunts et dettes assimilées		194 579,63	193 981,72	155 185,38 38 796,34
20 - Immobilisations incorporelles		86 700,00	61 050,00	48 840,00 12 210,00
21 - Immobilisations corporelles		1 600,00	35 000,00	28 000,00 7 000,00
23 - Immobilisations en cours		2 840 843,08	1 466 066,36	1 172 853,09 293 213,27
RECETTES d'investissement		3 602 046,68	1 763 466,08	1 410 772,86 352 693,22
<i>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>			0,00	0,00 0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 264 517,81	1 385 340,29	1 108 272,23 277 068,06
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		22 594,20	24 306,84	19 445,47 4 861,37
16 - Emprunts et dettes assimilées		587 252,93	15 766,95	12 613,56 3 153,39
13 - Subventions		166 366,00	284 052,00	227 241,60 56 810,40
10 - Dotations fonds divers et réserves			54 000,00	43 200,00 10 800,00
10 - Dotations fonds divers et réserves c/1068		1 561 315,74	0,00	0,00 0,00

VOTE

V. Tableau consolidé des budgets 2023

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS 2023					
BUDGETS (en €)	FONCTIONNEMENT 2023		INVESTISSEMENT 2023		TOTAL BUDGET (DF+DI)
	DF	RF	DI	RI	
Budget Principal	15 361 827,71	15 361 827,71	7 023 522,67	7 023 522,67	22 385 350,38
BA ZA Morandais	549 279,50	549 279,50	407 504,50	407 504,50	956 784,00
BA Ateliers relais	186 790,00	186 790,00	149 070,00	149 070,00	335 860,00
BA ZAE Rolin	266 375,88	266 375,88	96 566,56	96 566,56	362 942,44
BA ZA Moulin Madame II	805 724,10	805 724,10	805 719,10	805 719,10	1 611 443,20
BA ZA Moulin Madame III	1 112 000,00	1 112 000,00	1 112 000,00	1 112 000,00	2 224 000,00
BA ZA Bois du Breuil II	154 554,36	154 554,36	149 554,36	149 554,36	304 108,72
BA ZA Bois du Breuil III	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	40 000,00
BA ZA Cuguen	59 827,85	59 827,85	74 264,20	74 264,20	134 092,05
BA ZA Dingé	168 540,05	168 540,05	160 751,11	160 751,11	329 291,16
BA ZA Quilliou	205 000,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00	410 000,00
BA CAP	377 890,00	377 890,00	55 500,00	55 500,00	433 390,00
BA Espace Entreprises BR	208 665,42	208 665,42	147 000,00	147 000,00	355 665,42
BA Centre Aquatique	1 841 360,25	1 841 360,25	291 895,60	291 895,60	2 133 255,85
BA SPANC	215 100,17	215 100,17	2 923,17	2 923,17	218 023,34
BA Gestion des OM	2 801 350,55	2 801 350,55	0,00	0,00	2 801 350,55
BA EAU	2 011 832,00	2 011 832,00	1 763 466,08	1 763 466,08	3 775 298,08
TOTAL GENERAL	26 346 117,84	26 346 117,84	12 464 737,35	12 464 737,35	38 810 855,19